



C O N F E S - S I O N D E F O Y :

FAICTE D'VN COMMVN
accord par les fideles qui conuerfent és pays
bas, lefquels defirent viure felon la pureté de
l'Euangile de nostre Seigneur Iefus Chrift.

& ie te donneray la couronne

Sois fidele iufques à la mort,



de zèle à l'apocryphe 1. 20.

I. P I E R. I I I.

Soyez tousiours appareillez à respondre à cha
cun qui vous demande raison de l'esperance
qui est en vous.

M. D. L X V I.

B₆ 3364



CONFES- SION VRAYE- MENT CHRESTIENNE,

contenant le sommaire de la doctrine
de Dieu & salut eternal de l'Ame.

Article premier.

Nous croyons tous de
cœur & confessions de
bouche, qu'il y a vne ^{a Eph. 4. 6}
^a seule & simple essence ^{Deut. 6. 4}
spirituelle, ^b Laquelle ^{1. Tim. 1. 17}
nous appelons Dieu, ^c ^{1. Cor. 2. 6}
^b ^{1 Jean 4. 16}
eternal, ^c incomprehensible, inuisible,
immuable, infini, ^d lequel est tout sage ^{e Isa. 40. 16}
iuste & bon, & fontaine tresabondante ^{f Isa. 44. 6}
de tous biens.

I L.

Nous le cognoissons en deux sortes:
premierement par la creation, condui-
te, & gouvernement du monde vniuer-
sel, ^a d'autant que c'est deuant nos yeux ^{a Psa. 106. 8}
comme va beau liure, auquel toutes crea- ^{b Eph. 4. 6}
tures petites & grandes seruent de let-
tres pour nous faire contempler les cho-
ses inuisibles de Dieu, à sa voir sa puissan-
ce eternelle, & sa Diuinité, comme dit
l'Apôstre saint Paul Rom. 1. c. 20. toutes
lesquelles choses sont suffisantes pour
conuaincre les hommes, & les rendre in-
excusables. Secondement, il se donne à
cognoistre à nous plus manifestement &

CONFESION

b Psal. 119. 2 euidemment par sa sainte & diuine pa-
9. Cor. 12. 6 role; voire autant clairement qu'il est de
 befoing en ceste vie pour sa gloire, &
 pour le salut des siens.

I I I.

Nous confessons que ceste parole de
 Dieu n'a point esté enuoyee ny appor-
 tée par volonté humaine, mais les saints
 hommes estans poussez par l'Esprit de
 Dieu ont parlé, & comme dit saint Pier-
o 1. Pier. 1. 22 re: puis apres par le soing singulier que
 nostre Dieu a de nous & de nostre salut,
 il a commandé à ses seruiteurs les Pro-
b Ps. 102. 19 phetes & Apostres de rediger ses oracles
Exo. 17. 14 par escrit, & lui mesme a escrit de son
Exo. 34. 27. doigt les deux tables de la Loy. d Pour
o Apoc. 1. 11 ceste cause nous appelons tels escrits,
d Exo. 31. 18 Escritures saintes & diuines.

I I I I.

Nous comprenons l'Esriture sainte
 és deux volumes du viciel & du nouveau
 Testament, qui sont liures Canoniques,
 auxquels il n'y a que resplicquer. Le nom-
 bre en est tel en l'Eglise de Dieu: Les
 cinq liures de Moÿse, le liure de Iosué,
 des Iuges, Ruth, 2. liurés de Samuel &
 deux des Rois, les deux liures des Chro-
 niques, dits Paralipomenon, le premier
 d'Esdras, Nehemie, Hester, Job, les Pseau-
 mes de Dauid, les trois liures de Salomô,
 & saint Ioseph, les 2. liures d'Esdras, & le
 liure d'Apocalypse.

DE FOY.

les autres xii. petis Prophetes. Le nou-
 uiau Testament: Les quatre Euangeli-
 stes, saint Mattheu, saint Marc, saint
 Luc, saint Iean, les Actes des Apostres,
 les quatorze Epistres de saint Paul, &
 les sept Epistres des autres Apostres, l'Ap-
 calypse de saint Iean l'Apostre.

V.

Nous receuons tous ces liures-la seu-
 lement pour saints & Canoniques, pour
 regler, fonder, & establir nostre foy: &
 indubitablement croyons toutes les cho-
 ses qui sont contenues en iceux: non pas
 tant pource que l'Eglise les reçoit & ap-
 prouue tels, mais principalement pource
 que le S. Esprit nous red tesmoignage en
 nostre cœur qu'ils sont de Dieu, & aussi
 qu'ils sont approuuez tels par eux-mes-
 mes, quand les aueugles mesmes peuent
 sentir que les choses aduiennent qui y
 ont esté predites.

V I.

Nous mettons difference entre ces li-
 ures saints & les liures Apocryphes, les-
 quels l'Eglise peut bien lire, & d'iceux
 prendre instructions és choses accordan-
 tes aux liures Canoniques. Mais ils n'ont
 point telle force & vertu que par vn tes-
 moignage d'iceux on puisse arrester quel
 que chose de la foy ou religion Chrestien-
 ne: tant s'en faut qu'ils puissent ra-
 moindrir l'autorité des
 autres.

CONFESSION

VII.

Nous croyons que ceste Escriture
saincte contient parfaitement la volon
té diuine, ^a & que tout ce que l'homme
doit croire pour estre sauue y est suffis
samment enseigné. Car puis que toute la
maniere du seruice que Dieu requiert de
nous, y est tresaulong descripte, les hom
mes voire fussent-ils Apostres ne doient
enseigner autrement ^b que desia nous a
esté enseigné par les sainctes Escritures,
encore mesme que ce fust vn Ange du
ciel, comme dit saint ^c Paul : car puis
qu'il est defendu d'adiouster ny di
minuer à la parole de Dieu, cela de
montre bien que la doctrine est trespar
faicte & accomplie en toutes sortes. ^d Auf
si ne faut comparer les escrits des hom
mes, quelques sainctz qu'ils ayent esté,
aux Escrits diuins, ^e ny la coustume à la
verité de Dieu (car la verité est parde
sus tout) ny le grand nombre, ny l'acien
neré, ny la succession des temps, ny des
personnes, ny les Conciles, decretz, ny
arrests : car tous hommes d'eux-mesmes
sont menteurs, ^f & plus vains que la va
nité mesme. Pourra no^g reiectos de tout
nostre cœur tout ce qui ne s'accorde à ce
ste regle infalible, & cōme nous sōmes en
seigne de faire par les Apostres, disans,
Esprouuez les esprits s'ils sont de Dieu.
^h Item si aucun vient à vous, & n'apporte
ce point ceste doctrine, ne le receuez

^d
2. Tim. 3. 17
1. Pier. 1. 1
Prou. 30. 5
Gal. 3. 15
Apoc. 22. 18
1. Iean 15. 15
Act. 20. 17
1. Tim. 3. 1
2. Iean 1. 10.

e Gal. 1. 8
1. cor. 15. 2.
Act. 16. 12.
Rom. 15. 4
1. Pier. 4. 11.
2. Tim. 3. 14
d Iean 4. 25
Deut. 22. 21

e Mat. 23. 3.
& 17. 5
Marc 7. 7
Isa. 1. 12
1. Cor. 3. 4.

f Rom. 3. 4
1. Tim. 4. 1

g 1. Cor. 3. 11
2. The. 2. 2

h 1. Iean 4. 1

point

DE FOY.

point'en vostre maison.

VIII.

Suyuant ceste verité & parole de
Dieu, nous croyons en vn seul Dieu, qui
est vn seule essence, ^a distincte & realemēt
& à la verité & eternellement en trois
personnes selon les proprietes incommu
nicables, à sauoir le Pere, le Fils, & le
sainct Esprit : le Pere estant cause, origi
ne & commencement de toutes choses
tant visibles qu'inuisibles: le Fils qui est
la parole, ^b la sagesse, & l'image du Pe
re : le sainct Esprit la vertu & puissance
eternelle procedant du Pere & du Fils.
Et cependant vne telle distinction ne
fait pas que Dieu soit diuisé en trois, d'au
tant que l'Escriture nous enseigne que
le Pere, le Fils, & le sainct Esprit ont vn
chacun sa subsistence distincte par ses
proprietes : de sorte toutesfois que ces
trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.
Il est donc manifeste que le Pere n'est
point le Fils, & que le Fils n'est point le
Pere : semblablement que le sainct Esprit
n'est pas le Pere ny le Fils. Cependant
ces personnes ainsi distinctes ne sont pas
diuisees, ny aussi cōfondues, ny meslees:
car le Pere n'a point prins chair, ny au
si le sainct Esprit, mais s'a esté seulement
le Fils: de Pere n'a iamais esté sans son
Fils, ne sans son sainct Esprit, pource que
tous trois sont d'eternité egale, en vne
mesme essence : il n'y a premier ny der
rier.

1. Iean 1.
60

1. Iean 4. 10

1. Iean 1. 12
1. Iean 1. 1
Apoc. 19. 15
Prou. 8. 22

1. Iean 1. 24

A. III.

nier : car tous trois sont vn, en verité & puissance, en bonté & misericorde.

I X.

Nous congnoissons toutes ces choses tant par les tesmoignages de la sainte Escriture; que par les effectz, & principalement par ceux-la que nous sentôs en nous. Les tesmoignages des Escritures saintes qui nous enseignent de croire ceste sainte Trinité sont escrits en plusieurs lieux de l'ancien Testament, qui n'ont point besoing de denombrement: mais de choiz & de discretion. Au liure de Genese Dieu dit, Faisons l'homme à nostre image & selon nostre semblance, &c. Dieu donc creal'homme à son image: il les crea, di-je, masse & femelle: voicy Adam est fait comme l'vn de nous. Il appert par cela, qu'il y a pluralité de personnes en la Diuinité, quâd il dit, Faisons l'homme à nostre image: & puis il monstre l'vnité quâd il dit, Dieu crea, &c. Il est vray qu'il ne dit point là combien il y a de personnes: mais ce qui nous est obscur au vieil Testament, nous est tresclair au nouueau. Car quand nostre Seigneur fut baptizé au Iordain, e la voix du Pere a esté ouyë, disât, Cestui est mon Fils, bien aimé: le Fils est veu en l'eau, & le saint Esprit apparoist en forme d'vne colombe: & aussi au baptisme de tous fideles ceste façon a esté ordonnée de Christ, Baptizez toutes gens au

nom

nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. d En l'Euangile selon saint Luc, l'Ange Gabriel parle ainsi à Marié mere de nostre Seigneur, Le saint Esprit s'enuendra en toy, & la vertu du Souuerain t'enombrrera: & pourant cela aussi qui naistra de toy sainte, sera appellé Fils de Dieu. e Item, la grace de nostre Seigneur Iesus Christ, & la charité de Dieu, & la communication du saint Esprit soit avec vous. Il y en a trois qui donnent tesmoignage au ciel, le Pere, la Parole, & le saint Esprit, & ces trois sont vns En tous ces lieux là sommes-nous à plein enseignez des trois personnes en vn seul Dieu; & iaçoit que ceste doctrine outrepasse les entendemens humains: cependant nous la croyons maintenant par la parole, attendans d'en auoir iouissance au ciel. Or il faut aussi noter les offices & effectz particuliers des trois personnes enuers nous: Le Pere est appellé nostre createur par sa vertu, b Le Fils est nostre sauueur & redempteur par son sang, i Le saint Esprit est nostre sanctificateur, par sa demeurance en nos cœurs. k Ceste doctrine de la sainte trinité a tousiours esté maintenue en la vraye Eglise, depuis le temps des Apostres iusques à present, contre les Iuifs, Mahometistes, & cõtre aucuns faux chrestiens & heretiques, cõme Marciõ, Manes, Praxeas, Sabellius, Samosatenus, & autres semblables: lesquels à bõ droit

d Mat. 16. 19

e Luc 1. 35

f 1. Cor. 13.

g 1. Jean 5. 7

h Eccl. 12. 1

i 1. Pier. 1. 2

k 1. Pier. 1.

Gal. 4. 6

Tit. 3. 5

Rom. 8. 9

Iean 14. 16

a Gen. 1. 26

b Gen. 1. 22

c Mat. 3. 16

C O N F E S S I O N

ont esté cōdamnez par les saints Peres. Parainsi nous receuons volontiers en ceste matiere les trois Symboles, celui des Apostres, celui de Nice, & d'Athanasie, & semblablement ce qui en a esté déterminé par les Anciens, conformément à iceux.

X.

Nous croyons que Iesus Christ quāt à sa nature diuine, est Fils vniue de Dieu eternellement engendré, ^{bn} estant point fait ne créé (car il seroit creature) d'une essence avec le Pere, ^c coeternel, propre image de la substance du Pere, & la resplendeur de la gloire d'icelui, ^d estant en tout semblable à lui: lequel est

Fils de Dieu, non point seulement depuis qu'il a prins nostre nature, mais de toute eternité, ^e comme ces tesmoignages nous enseignēt, estans rapportez l'un à l'autre. Moysē dit que Dieu a créé le monde: ^f S. Iean dit que toutes choses ont esté creées par la Parole, laquelle il appelle le Dieu: ^g l'Apostre dit que Dieu a fait les siècles par son Fils: ^h saint Paul dit que Dieu a créé toutes choses par Iesus Christ. ⁱ Il faut donc que celui qui est nommé Dieu, Parole, Fils & Iesus Christ, ait desia esté lors que toutes choses ont esté creées par lui. Et pourtant dit le Propheete Michee, Son issue est dès les iours d'eternité, ^k Il est sans commencement de iour, sans fin de vie. ^l Il est donc le vray Dieu

eter-

eternel, le tout-puissant, lequel nous inuouons, adorons & seruons.

X I.

Nous croyons & confessons aussi que le saint Esprit procede eternellement du Pere ^a & du Fils, ^{bn} estant point fait, ^c ny créé ni aussi engendré, ains seulement procedant des deux: lequel est vne personne troisieme de la Trinité en ordre, d'une mesme essence & maiesté & gloire avec le Pere & le Fils, estant vray & eternal Dieu, comme nous enseignent les Escritures saintes.

X I I.

Nous croyons que le Pere a créé de rien le ciel & la terre, & toutes creatures quand bon lui a semblé par sa parole, ^c est à dire par son Fils, donnant à chacune creature leur estre, forme, & figure, & diuers office pour seruir à leur Createur: aussi que maintenant mesmes il les soustient & gouverne toutes selon sa providēce eternelle, & par sa vertu infinie, pour seruir à l'homme, ^b afin que l'homme serue à son Dieu. Il a aussi créé ses Anges bons ^c pour estre ses messagers, ^d & pour seruir à ses eleus: desquels les vns sont trebuchez de l'excellence en laquelle Dieu les auoit creéz, en perdition eternelle, ^e & les autres ont persisté & demeuré en leur premier estat par la grace de Dieu. Les diables & esprits malins sont tellement corrompus, qu'ils

^a Iean 1. 12.
& 49
^b Iean 1. 14
Col. 1. 15
^c Iean 10. 30
Phil. 1. 01
^d Hebr. 1. 3

^e Iean 8. 23.
& 9. 16
Ad. 2. 17
Rom. 9. 5
f Gen. 1. 1

^g Iean 1. 3
^h Hebr. 1. 1
ⁱ Col. 1. 16

^k Michee 5
^l Hebr. 7. 3

^a Pfc. 11. 6
^b Iean 14. 16.
^c Iean 15.

^a Gen. 1. 3
Isa. 40. 26
Heb. 3. 4
Apoc. 4. 19

^b 1. Tim. 4.
^c Col. 1. 16
^d Heb. 1. 14
Psal 103. 21,
& 34. 8

^e Iean 8. 44
1. Pier. 1. 4
Luc 8. 31

CONFESSION

font ennemis de Dieu & de tout bien, aguetés l'Eglise cōme brigas, de tout leur pouuoir, & chacun membre d'icelle, pour tout destruire & gaster par leurs trōperies: & pourtant par leur propre malice sont condamnez à perpeuelle damnation, attendans de iour en iour leurs tourmens. Et sur cecy nous derestons l'erreur des Sadduciens qui nyent qu'il y ait des Esprits, & des Anges: & aussi l'erreur des Manicheens qui confessent que les diables ont leur origine d'eux-mesmes, estans mauuais de leur nature propre sans auoir esté corrompus.

XIII.

Nous croyons que ce bon Dieu apres auoir creé toutes choses, ne les a pas abandonnees à l'aduenture, ny à fortune, mais les conduit & gouverne de telle façon selon sa sainte volonté, & que rien n'aduient en ce monde sans son ordonnance: & combien toutesfors que Dieu n'est point autheur ny coupable du mal qui aduient: car sa puissance & bonté est tellement grande & incompréhensible, que mesme il ordonne & fait tresbien & iustement son œuvre, quand mesmes le diable & les meschans sont iniustement: & quant à ce qu'il fait, outrepassant le sens humain, nous ne voulons nous en enquerir curieusement plus que nostre capacité ne porte, ains en toute humilité & reuerence nous adorons les iustes

DE DIEU.

Les iugemens de Dieu qui nous sont caches, nous contentans d'estre disciples de Christ, pour apprendre seulement ce qu'il nous monstre par sa parole, & ne point outrepasser ces bornes. Ceste doctrine nous apporte vne consolation indidible, quand nous sommes appris par icelle que rien ne nous peut venir à l'aduenture, ains par l'ordonnance de nostre bon Pere celeste, lequel veulle pour nous par un soing paternel, tenant toutes creatures subiectes à soy, de sorte que de tous les cheueux de nostre teste (qui sont non brez iusques au plus petit) vn seul ne sera arraché, & meimes vn petit oiseau ne tombera pas en terre sans la volonté de nostre Pere: en quoy nous nous reposons, sachans qu'il tient les diables en bride, & tous nos ennemis, qui ne nous peuvent nuire sans son congé & bonne volonté. Sur cela nous reiectons l'opinion damnable des Epicuriens, qui disent que Dieu ne se mesle de rien, & laisse aller toutes choses à l'aduenture.

XIIII.

Nous croyons que Dieu a créé l'homme du limon de la terre, & l'a fait & formé à son image & semblance, bon, iuste, & saint, pouuât par son vouloir accorder en tout au uoloir de Dieu: mais quand il a esté en honneur il n'en arien seu, & n'a pas recogneu son excellence, ains s'est volontairement assubiect à peché,

a Jean 5. 17
Hebr. 1. 3
Prou. 16. 4
b Ia. 4. 15
Iob 7. 21
1. Rois 22. 30
A. 4. 28
2. Sam. 2. 25
Psal. 115. 3
Isa. 45. 7
Amos 3. 6
Deu. 19. 5
Prou. 21. 3
Psal. 105. 25
Isa 10. 5
2. The. 1. 11
Ezec. 14. 9
Rom. 1. 28
1. Rois 11. 23
Gen. 45. 8, 6
50. 10
1. Sam. 16. 10
a Mat. 3. 21
b Jean 1. 8

Mat. 10. 4
Gen. 1. 26
Ecc. 7. 30
Eph. 4. 24
Psal. 49
Isa. 59. 2

C O N F E S S I O N

& par cōséquent à mort & malediction, en prestant l'oreille à la parole du diable. ^c Car il a transgressé le commandement de vie qu'il auoit receu, & s'est retranché de Dieu, qui estoit sa vraye vie, par son péché, ayant corrompu toute sa nature, dont il s'est rendu coupable de mort corporelle, & spirituelle: ^d & estant deuenü meschant, peruers, corrompu en toutes ses voyes, a perdu tous ses excellens dons ^e qu'il auoit receus de Dieu, & ne lui est demeuré de reste sinon des petites traces d'iceux, ^f qui sont suffisantes pour rendre l'homme inexcusable, ^g d'autant que tout ce qui est en nous est conuertü en tenebres, ^h comme l'Escriture nous enseigne, disant, La lumiere luit és tenebres, & les tenebres ne l'ont point comprinse. où sain & Iean ⁱ appelle les hommes tenebres. Parquoy nous reiectons rōut ce qu'on enseigne du franc arbitre de l'homme, qui n'est que serf de péché, ^k par ce que l'homme ne peut aucune chose s'il ne lui est donné du ciel. ^l Car qui est-ce qui se vantera de pouoir faire ce qu'il veut, puis que Christ dit, Nul ne peut venir à moy si non Pere qui m'a enuoyé, ne l'attire? ^m Qui alleguera sa volunté, entendant que l'affection de la chair est inimicitie cōtre Dieu? ⁿ Qui parlera de sa congnouissance, voyant que l'homme sensuel ne comprend point les choses qui sont de Dieu? ^o Brief, qui mettra

D E F O Y.

tra en auant vne seule pensee, veu qu'il entend que nous ne sommes pas suffisans de penser quelque chose cōme de nous-mesmes, mais que nostre suffisance est de Dieu? Et pourtant ce que dit l'Apostre ^p doit à bon droit demeurer ferme & arresté, que Dieu fait en nous le vouloir & le parfaire selon son bō plaisir: ^q Car il n'y a ^r entendement ne volunté conforme à celle de Dieu que Christ n'y ait besoigné: ce qu'il nous enseigne disant, ^s fans moy vous ne pouuez rien faire.

X V.

Nous croyons que par la desobeissance d'Adam le péché originel a esté espandu par tout le genre humain, ^a lequel est vne corruption de toute la nature, & vn vice hereditaire, duquel mesmes sont entachez les petis enfans au ventre de leur mere: ^b & qui produit en l'homme toute sorte de péché, y seruant de racine: dont il est tant vilain & enorme deuant Dieu, qu'il est suffisant pour condamner le genre humain. ^c Et n'est pas aboli mesme par le Baptesme, ou desraciné du tout, veu que tousiours les bouillons en sortent comme d'une malheureuse source: combien toutesfois que il ne soit point imputé à condamnation aux enfans de Dieu, ains pardonné par sa grace & misericorde: non point afin que ils s'endorment, mais afin que le sentimens de ceste corruption face souuent

CONFESSI ON

X I X.

Nous croyons que par ceste conception la personne du Fils a esté vnüe & cõioincte inseparablemẽt avec la nature humaine, de sorte qu'il n'y a point deux Fils de Dieu, ny deux personnes, ains deux natures cõiointes en vne seule personne, retenant chacune nature ses proprietẽz distinctes. Ainsi que la nature Diuine est demeuree creature, ayant cõmencement de iours, ny fin de vie, remplissant le ciel & la terre: La nature humaine n'a pas perdu ses proprietẽz, mais est demeuree creature, ayant cõmencement de iours, estât d'vne nature finie & retenant tout ce qui cõuient à vn vray corps.

^a Et aisoit que par sa resurrection il lui ait donnẽ immortalitẽ, ce neantmoins il n'a pas changẽ la veritẽ de sa nature humaine, attendu que nostre salut & resurrection depend de laveritẽ de son corps. Mais ces deux natures sont tellement vnies ensemble, faisans vne personne, que elles n'ont pas mesme estẽ separees par sa mort: cela donc qu'il a recommandẽ à son Pere c'estoit vn vray Esprit humain, c'est lequel sortit hors de son corps: mais cependant la nature Diuine demeura tousiours ioincte avec l'humaine, mesme estant gisante au tombeau: & la Diuinitẽ ne laissoit d'estre en lui comme elle estoit en lui quand il estoit petit enfant, sans se demonstret pour vn peu de temps,

^a Heb. 7.3

^b Mat. 26.

¹¹ Act. 1.11 & 3

²¹ Luc 24.39

¹² Iean 20.25

¹³ Act. 1.3

^c Mat. 27.

⁵⁰

DE FOY.

temps. Voila pourquoy nous le confessons estre vray Dieu & vray homme: Vray Dieu pour vaincre la mort en sa puissance: & vray homme, afin qu'il peüst mourir pour nous en la chair de son infirmitẽ.

X X.

Nous croyons que Dieu estant tresparfaitement misericordieux & aussi tresiuste, a enuoyẽ son Fils prendre la nature en laquelle la desobeissance auoit estẽ commise, pour en icelle satisfaire & punir le peché par la tresrigoureuse mort & passion d'icelui. Dieu donc a declarẽ sa iustice enuers son Fils, chargẽ de nos pechez, & a espandu sa bontẽ & misericorde sur nous coupables & dignes de damnation, nous donnãt son Fils à la mort par vne tresparfaicte amour, & le resuscitant pour nostre iustice, afin que par lui nous eussions immortalitẽ & vie eternelle.

^a Heb. 7.14
^b Rom. 8.3

^b Rom. 8.32

^c Rom. 4.25

X X I.

Nous croyons que Iesus Christ est grand Sacrificateur eternellement avec son Pere, selon l'ordre de Melchisedech, & s'est presentẽ en nostre nom deuant son Pere pour appaiser son ire avec pleines satisfaction, en s'offrant soy-mesme sur l'autel de la croix, & espannant son precieux sang pour la purification de nos pechez, comme les Prophetes auoyẽt predict. Car il est escrit, que le fustiment de nostre paix a estẽ mis sur le

^a Pl. 110.4
^b Heb. 5.10
^b Rom. 5.2

^a Col. 2.14
^b Heb. 2.16. & 9.14

^b Rom. 4.32 & 8.12

¹² Iean 15.3
¹³ Act. 2.24. & 13.28

¹⁴ Iean 3.16
¹⁵ 1. Tim. 1.6

B.ii.

C O N F E S S I O N

Eils de Dieu, & que nous sommes gueris par ses playes, qu'il a esté mené à la mort comme vn agneau mis au reng des pecheurs. condamné cōme malfaitteur par d Ps. 22. 16 Pōce Pilate, ^a ia oit qu'il le prononçast Iean 18. 8 innocent Il a payé donc ce qu'il n'auoit Psal 69. 5 point rauy, & a l'ouuert, lui iuste pour les 1. Pier. 3. 18 iniustes, voire en son corps & en sō ame, de forte que sentant l'horrible punition deuë à nos pechez, il a siué sang & eau: e Luc 23. 44 il a crié. Mon Dieu, mô Dieu, pourquoy f Mat. 27. 46 m'as tu delaisné? Et a enduré tout cela pour la remission de nos pechez. Pourtāt à bon droit nous disons avec saint Paul g 1. Cor. 2. 2 que nous ne cognoissons autre chose si non Iesus, & icelui crucifié: Nous estimons toutes choses comme fiente pour h Phi. 3. 2 l'excellence de la cognoissance de nostre seigneur Iesus Christ: ^b nous trouuōs toutes consolations en ses playes, & n'auons besoing de chercher n'inuenter autre moyen pour nous reconcilier avec Dieu, que ce seul & vniue sacrifice vne fois fait, lequel rend les fideles parfaicts a i Heb. 9. 25 perpetuité. C'est aussi la cause pourquoy il a esté appelé par l'Ange de Dieu & 10. 14 Iesus: c'est à dire, Sauueur, d'autant qu'il K Mat. 1. 21 deuoit sauuer son peuple de ses pechez. Act. 4. 12

X X I I.

Nous croyons que pour la vraye cognoissance de ce grand mystere, le saint a Ps. 51. 13 Esprit resident en nos cœurs, ^a nous donne Eph. 1. 17. 18 vne vraye foy, laquelle embrasse Iesus 1. Cor. 2. 12

D E F O Y.

fus Christ avec tous ses merites, & le fait sien, & ne cherche plus rien hors d'icelui. b Gal. 2. 16 Car il faut necessairement, que tout ce qui est requis pour nostre salut ne soit 1. Cor. 1. 10 point en Iesus Christ: ou si tout y est, que 1. Cor. 4. 10 celui qui a Iesus Christ par foy, ait tout son salut. De dire dōc que Christ ne suffit point, mais qu'il y faut quelque autre chose avec, c'est vn blafpheme trop enorme cōtre Dieu. Car il s'ensuiuroit que Christ ne seroit que demy sauueur. Et pourtant à iuste cause nous disons avec saint Paul c Mat. 1. 21 que nous sommes iustifiez, par la seule Rom. 3. 28 & 6. 1. 33 foy, ou par la foy, sans les œures. ^a Cepē d Gal. 2. 16 dant nous n'entendons pas, à proprement parler, que ce soit la foy mesme qui nous Rom. 10. 4 iustifie. Car elle n'est que l'instrument par lequel nous embrasons Christ nostre iustice: mais Iesus Christ nous allouant tous ses merites & tant de saintes œures qu'il a faictes pour nous, est nostre iustice, & la foy est instrument qui nous e Luc 1. 77 tient avec lui en la communion de tous Rom. 3. 24 ses biens: Lesquels estant faicts nostres, & 4. 5 nous sont plus que suffisans pour nous Phil. 3. 9 absoudre. Tit. 3. 5

X X I I I.

Nous croyons que nostre felicité gist en la remission de nos pechez qui est en Iesus Christ, & qu'en cela est cōtenue nostre iustice deuant Dieu, comme saint Paul & Dauid nous enseignent, declarans la beatitude de l'homme à qui Dieu

B.iii.

CONFESSIÖN

allone iustice sans œures: & le mesme
 Apostre dit que nous sommes iustifiez
 gratuitement ou de grace, par la redem-
 ption qui est en Iesus Christ. Et pour-
 tant nous tenons ce fondement ferme à
 iamais, donnans toute gloire à Dieu,
 & en nous humiliant & recognoissant-tels
 que nous sommes, sans rien presumer de
 nous mesmes ny de nos merites: & nous
 appuyons & reposons en la seule obeis-
 sance de Christ crucifié, d laquelle est no-
 stre quand nous croyons en lui. Celle
 est suffisante pour couvrir toutes nos ini-
 quitez, & nous rendre assurez, eloi-
 gnant la conscience de crainte, horreur
 & espouuancement, pour approcher de
 Dieu: sans faire comme nostre premier
 Pere, lequel treblant se vouloit cacher a-
 uec des fucilles de figuier. Que s il nous
 falloit cōparoirstre deuant Dieu, estans ap-
 puyez tant peu que ce soit sur nous ou sur
 quelque autre creature, helas, nous serions
 engloutis. Et pourtant vn chacun doit
 dire avec Dauid, O seigneur n'entre
 point en iugement contre tes seruiteurs.
 Car deuant toy homme qui viue ne se-
 ra iustificé.

XXIIII.

Nous croyons que ceste vraye foy
 estant engédree en vn chacun par l'ouye
 de la parole de Dieu, & par l'operation
 du saint Esprit, le regenere & fait nou-
 uel homme, le faisant viure d'vne nou-
 uelle

DE FOY.

uelle vie, l'affranchissant de la seruitude
 de peché. Ainsi tant s'en faut que ceste
 foy iustificante refroidisse les hommes de
 bien & saintement viure, que tout au
 rebours sans icelle iamais ils ne feront
 rien pour l'amour de Dieu, mais seule-
 ment pour l'amour d'eux-mesmes, & crai-
 gnans d'estre damnez. Il est donc impos-
 sible que ceste sainte foy soit ouseufe en
 l'homme, eueu que nous ne parlös pas de
 la foy vaine, mais de celle que l'Esprit
 re appelle foy ouurante par charité, flä-
 quelle induict l'homme à s'exercer es
 œures que Dieu a commandees par sa
 parole: Lesquelles œures procedantes
 de la bonne racine de foy sont bonnes,
 & receuës deuant Dieu, d'autät qu'elles
 sont toutes sanctifiees par sa grace: pendant
 ell es ne viennent point en con-
 tre pour nous iustifier. Car c'est par la
 foy en Christ que nous sommes iustifiez,
 voire deuant que faire bonnes œures,
 autrement elles ne pourroyent estre bö-
 nes, non plus que le fruit d'vn arbre ne
 peut estre bon, que premierement l'ar-
 bre ne soit bon. Nous faisons doncques
 des bonnes œures, mais s non point pour
 meriter. (car que meriterions nous ?)
 Mais plustost nous sommes redeuables à
 Dieu pour les bonnes œures que nous
 faisons, & non pas lui enuers nous. D'au-
 tant que c'est lui qui met en nous le vou-
 loir & le parfaire selon son bö plaisir, re-
 gar-

a Psal. 31.2
 Rom. 4.6
 b Rom. 3.24
 Act. 4.12
 c Pl. 115.1
 1. Cor. 4.7
 Rom. 4.2

d Rom. 5.19
 e Heb. 11.7
 Eph. 2.8
 2. Cor. 5.19
 1. Tim. 1.6

1. Ica. 2.1

g Gen. 3.7

h Deut. 17.26
 Jaq. 2.10
 i Pl. 143.2
 Luc 16.15

a Rom. 10.7
 Ican 5.24

b Eph. 2.4
 c Ican 2.36

d Tit. 1.10

e Ican 15.5
 Heb. 11.6
 1. Tim. 1.5
 f Gal. 5.6
 Tit. 3.8

g Rom. 9.32
 Tit. 1.5

h Rom. 14.23
 Gen. 4.4

i Mat. 7.17

k 1. Cor. 4.7

l 1. Tim. 2.6.12
 Gal. 3.5
 1. The. 2.13
 Phil. 2.13

CONFESSION

gardans à ce qui est escrit. *Quid vous au-
riez fait tout ce qui vous est commandé,
dites, Nous sômes scruiteurs inutiles: ce
que nous deuions faire nous l'auons fait.*

m Luc 17.

10

n Rom 2.

6

Apoc. 1. 12

2. Iean 7

Rom. 11. 6

o Eph. 1. 10

p Isa. 64. 6

q Isa. 13. 16

Rom. 10. 14

Habac. 2. 4

a Rom. 10.

4

b Gal. 3. 1.

& 4. 10

Col. 2. 17

c 1. Pie. 1. 19

*Nous ne uoulôs pas cependant nier que
Dieu ne remuneré les bonnes œuures,
mais c'est par sa grace qui il couronne
ses dons. Au reste combien que nous fai-
sons des bonnes œuures, nous ny fondôs
point nostre salut: car nous ne pouôs
faire aucune œuure qui ne soit souillée
par nostre chair, & aussi digne de puni-
tion: p & quant nous en pourrions mon-
strer vne, la memoire au seul peché suf-
fit pour la reiecter deuant Dieu: parainsi
nous seions tousiours en doute, & flot-
tans çà & là sans aucune certitude: &
nos poures consciences seroyent tousi-
ours tourmentees, si elles ne se repo-
soyent sur le merite de la mort & pas-
sion de nostre sauueur. X X V.*

*Nous croyons que les ceremonies &
figures de la Loy ont cessé à la venue de
Christ: & tous ombrages ont prins fin, de
sorte que l'vsage en doit estre osté entre
les Chrestiens: b Cependant la verité &
substance d'icelles nous en demeure en
Iesus Christ, en qui elles ont leur accom-
plissement. Et pourtant nous vfons enco-
res des teimoignages prins de la Loy &
des Prophetes c pour nous confier en
l'Euangile, & aussi pour regler nostre vie
en tout honneur, à la gloire de Dieu en-*

sui-

DE FOY.

XXVI.

*Nous croyôs que nous n'auôs auctune
approche vers Dieu, sinon par vn seul me-
diateur & aduocat Iesus Christ, le iuste,
a qui pour ceste cause a esté fait homme,
vnissant ensemble la nature diuine, afin
que nous hommes ayons entree vers la
maiesté Diuine: autrement nous n'y auôs
point d'entree. Mais ce Mediateur que le
Pere nous a ordonné entre lui & nous, ne
nous doit pas espouuanter par la gran-
deur, pour nous en faire chercher vn autre
à nostre fantasie: b car il n'y a personne
ny au ciel ny en terre entre les creatu-
res, qui nous aime plus que Iesus Christ.
c Lequel iaçoit qu'il fust en la forme de
Dieu, s'est ancanti soy-mesme, prenant la
forme d'homme & de seruiteur pour
nous, d & s'est fait du tout semblable à
ses freres. Si donc il nous falloit trouuer
vn autre intercesseur qui nous ait en affe-
ction, qui trouuerions-nous qui nous ai-
me plus que celui qui a mis sa vie pour
nous, lois mesmes que nous estions ses en-
nemis? e & si il en faut trouuer vn qui ait
credit & puissance, qui est celui qui en a
autant que celui qui est assis à la dex-
tre du Pere, & qui a toute puissan-
ce au ciel & en la terre? f & qui se-
ra plustost exaucé que le propre Fils de
Dieu bien-aimé? La seule deffian-
ce donc a amené ceste coustume de des-
honorer les Sainctes au lieu de les hon-*

orer;

a 1. Tim. 2.

5

1. Iean 3. 1

Rom. 8. 16

b Osee 13.

9

1er. 2. 33

1. Iean 4. 10

Rom 5. 8

c Eph. 3. 19.

Iean 15. 13

d Phi. 2. 7

e Rom. 5. 8

f Mar. 18.

19

CONFESSION

norer, faisant ce que iamais il n'ont fait: mais l'ont reiecté constamment, & selon leur deuoir, & comme il appert par leurs escrits. Il ne faut pas icy alleguer que nous ne sommes pas dignes: car il n'est point icy question de presenter nos prieres sur nostre dignité: mais seulement sur l'excellence & dignité de Iesus Christ, duquel la iustice est nostre par la foy. Et pourtant à bon droit l'Apostre nous voulant oster ceste folle crainte ou plus tost defiance, nous dit que Iesus Christ a esté fait du tout semblable à ses freres, afin qu'il fust souuerain Sacrificateur, misericordieux & fidele, pour purifier les pechez du peuple: car par ce qui lui est adueni d'estre tenté, il est aussi puissant d'aider à ceux qui sont tentez. Et puis apres, afin de nous donner meilleur courage d'approcher pres de lui, il dit, Nous auos dôcyn souuerain Sacrificateur Iesus Fils de Dieu, qui est entré es cieus, & tenons la confession: car nous n'auos point vn souuerain Sacrificateur qui ne puisse auoir compasiō de nos infirmités, mais a esté tenté semblablement en toutes choses, excepté peché. Allons donc avec fiance au throne de grace, afin que nous obteniōs misericorde, & trouuiōs grace pour estre aidez. Le mesme Apostre dit que nous auons liberté d'entrer au lieu saint par le sang de Iesus: Allons donc, dit-il, en certitude de foy, &c. Item, Christ,

R Act. 10. 26
 & 14. 25

h Act. 4. 12
 1. Cor. 1. 30
 Eph. 1. 18

i Heb. 1. 17

R Heb. 4.
 14

1 Heb. 10. 29

DE FOY.

Christ a perpetuelle sacrificeure: parquoy il peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui, tousiours viuant pour interceder pour eux: m Que faut-il dauantage? puis que Christ lui mesme prononce, Je suis la voye la verité, la vie, Nul ne peut venir à mon Pere sinon par moy, à quel propos cercherons nous vn autre Aduocat? puis qu'il a pleu à Dieu de nous donner son Fils pour estre nostre Aduocat, & ne le laissons point là pour prendre vn autre, ou plustost chercher sans iamais trouuer: car quand Dieu nous l'a donné, il sauoit bien que nous estions pecheurs: pourtant enluyons le commandement de Christ, nous inuouons le Pere celeste par Christ nostre seul Mediateur, comme il nous a enseigné par l'oraison Dominicale, q estans assurez que tout ce que nous demandons au Pere en son nom, nous l'obtiendrons.

Heb. 7

Iean 4. 6

Pf. 44. 21

1. Tim. 2.

1. Iean 2. 1

Rom. 2. 14

Luc 11. 3

R Iean 19

Pf. 4. 6. 5.

& 101. 4

1er. 31. 36

Mat. 28

10

2. Sam. 7. 16

XXVII.

Nous croyons & confessons vne seule Eglise Catholique, ou vniuerselle, laquelle est vne vraye congregation & assemblee des vrais fideles Chrestiens, attendans tout leur salut en Iesus Christ, estans lauez par son sang, & sanctifiez & marquez par le saint esprit. Ceste Eglise a esté dès le commencement du monde, & sera aussi iusques à la fin, comme il appert en ce que Christ est Roy eternel.

CONFESSION

e Luc 13: c qui ne peut estre sans subiects: & ceste
 Psa. 89: 37 sainte Eglise est maintainue de Dieu
 & 110: 4
 Gen 22: 17 contre la rage de tout le monde, a i'açoit
 d 2. Tim. 1: que pour quelque temps elle soit bien
 19 petite en apparence aux yeux des hom-
 e Luc 17: 21 mes, & quasi cōme esteinçie: comme le
 Mat. 16: 18 Seigneur pendant vn temps si d'angereux
 qu'etoit celui d Achab. s estre enuē sept
 mille hommes, qui n'ont pliē le genouil
 devant Baal. f Aussi ceste sainte Eglise
 f Rom 11: 1 n'est point sicut, attachēe, ne limitēe
 1. Rois 19: 18 en vn certain lieu, ou à certains person-
 Isa. 1: 9 nages, ains elle est esandue & disper-
 Rom. 9: 19 see par tout le monde, estant toutesoies
 g A. 4: 32 ioinctē & vnīe de cœur de volonte g en
 h Eph. 4: 4 vn mesme Esprit par la vertu de la foy. h

XXVIIII.

Nous croyons que puis que ceste
 sainte assemblée & congregation est
 l'assemblée des sauuez & qu'il ny a point
 de salut hors icelle, a que nul de quel-
 que estat & qualité qu'il soit, ne se doit
 retirer à part pour se contenter de la per-
 sonne, b mais tous ensemble s'y doiuent
 rengier & vnir, entretenans l'vnité de l'E
 cglise, c en se submettant à l'instruction
 & discipline d'icelle, ployans le col
 sous le ioug de Iesus Christ, d & seruans
 à Pedification des freres selon les dons
 que Dieu amis en nous, comme mem-
 bres communs d vn mesme corps. Et afin
 que cela se puisse mieux garder, c est le
 deuoir de tous fideles selon la parole de

Dieu

DE FOY.

Dieu de se separer de ceux qui ne sont
 point de l'Eglise, pour se rengier à ceste
 assemblée e en quelque lieu que Dieu
 l'ait mise, encores que les Magistrats, &
 les edits des Princes fussent contraires, f
 & que la mort & punition corporelle
 en dependist. Parainsi tous ceux qui s'en
 retirent ou ne s'y rengent, contrariēt à
 l'ordonnance de Dieu.

XXIX.

Nous croyons qu'il faut bien diligen-
 ment discernier & avec bonne prudence
 par la parole de Dieu, qu'elle est la
 vraye Eglise, à cause que toutes les sectes
 qui sont auourd'hui au monde se cou-
 urent de ce nom d Eglise. Nous ne par-
 lons pas ici de la compagnie des hypo-
 crites a qui sont mellez parmi les bons
 en l'Eglise, & cependāt n'en sont point:
 i'açoit qu'ils y soyent presens quant au
 corps: mais nous parlons de distinguer
 le corps & la cōmunion de la vraye Egli-
 se d'avec toutes autres sectes qui se disent
 estre de l'Eglise. Les marques pour co-
 gnoistre la vraye Eglise sont telles: si l'E-
 glise vse de la pure predication de l'E-
 uangile, b si elle vse de la pure admini-
 stration des Sacremens comme Christ les
 a ordonnez, c si la discipline Ecclesiasti-
 que est en vsage pour corriger les vices: d
 bref, si on se regle selon la pure parole
 de Dieu, e reiectant toutes choses con-
 traires à icelle, tenant Iesus Christ pour

C O N F E S S I O N

e Ican 10. le seul chef: e par cela peut-on estre as-
 4 & 14 feuré de cognoistre la vraye Eglise, &
 n'est le deuoir d'aucun d'en estre separé.
 Et quant à ceux qui sont de l'Eglise, on
 le peut cognoistre par les marques des
 f Eph. 1.3 Chrestiens: c'est à sauoir la foy: quand
 Jean 17. 20 ayans receu vn seul sauueur Iesus Christ
 g I. Ican 4 s fuyent le peché & suiuent iustice, h ai-
 2 mants le vray Dieu & leurs prochains,
 h I. Ican 3. sans fe des tourner à dextre ni à senestre,
 9 Rom. 6. 2 crucifiens leur chair avec ses faits: i non
 i Gal. 5. 24 pas toutesfois qu'il n'y ait vne grande
 infirmité en eux: mais ils bataillent alen
 K Gal. 5. 17 contre par l'Esprit tous les iours de leur
 Rom. 7. 6 vie, & ayans continuellement recours au
 sang, à la mort, passion, & obeissance du
 seigneur Iesus, par lequel ils ont remission
 de leurs pechez en la foy d'icelui:
 l Col. 1. 14 Quant à la fausse Eglise elle s'attribue à
 elle & à ses ordonances plus d'authorité
 m Col. 2. 18 qu'à la parole de Dieu, m elle ne veut s'af-
 & 19 subiecir au ioug de Christ, n elle n'admini-
 n Gal. 2. 3 stre point les Sacremens selô que Christ
 a ordonné par sa parole: mais elle y adiou-
 ste & diminue comme il lui plait: elle se
 fonde sur les hon. mes plus que sur Iesus
 Christ: elle persecute ceux qui viuent
 o Apoc. 2. 4 sainctement selon la parole de Dieu, o &
 Ican 16. 2 la repprennent de ses vices, de ses auari-
 p Apoc. 17. 3 ches, de ses idolatries. ¶ Ces deux Egli-
 ses sont aisées à cognoistre pour
 les distinguer l'vne
 de l'autre.

Nous

D E F O Y.

X X X.

Nous croyons que ceste vraye Eglise
 doit estre gouvernée selô la police spiri-
 tuelle que nostre seigneur nous a enseignée
 par sa parole: c'est qu'il y ait des Mini-
 stres & Pasteurs pour prescher & admini-
 strer les Sacremens, a qu'il y ait aussi
 des surueillans & des Diacres pour estre
 comme le Senat de l'Eglise, & par ce
 moyen conseruer la vraye religion, &
 faire que la vraye doctrine ait son cours,
 & aussi que les hommes vicieux soyent
 corrigez spirituellement & tenus sous
 bride, afin que les pures & tous affligez
 soyent secourus & consolez, selon qu'ils
 en ont de besoing. Par ce moyen toutes
 choses iront bien & par bon ordre en l'E-
 glise, quand tels personages seront e-
 leus, fideles & selon la regle qu'en don-
 ne saint Paul à Timothée. b

X X X I.

Nous croyons que les Ministres, a An-
 ciens & Diacres b doiuent estre eleus en
 leurs offices par election legitime de
 l'Eglise avec l'innocation du nom de
 Dieu, par bon ordre, comme la parole
 de Dieu enseigne. c Vn chacun donc se
 doit bien donner garde de s'ingerer par
 moyens illicites, mais doit attendre le
 temps qu'il soit appelé de Dieu, afin
 qu'il ait le tesmoignage de sa vocation
 pour estre certain & asseuré de sa voca-
 tiō, qu'elle est du Seigneur. Et quant aux

C O N F E S S I O N

Ministres de la parole, en que lieux qu'ils soyent, ils ont vne mesme puissance & autorité, estans tous Ministres de Iesus Christ seul Euesque vniuersel, & seul chef de l'Eglise. Outre plus afin que la sainte ordonnance de Dieu ne puisse estre violee ou venir à mespris nous disons qu'vn chacun doit auoir les ministres de la parole & les Anciens de l'Eglise en singuliere estime pour l'œuure qu'ils font & estre en paix avec eux sans murmure, debat, ou contention autant que faire se peut.

X X X I I

Nous croyons cependant que combien qu'il soit vtile & bon aux Anciens gouuerneurs des Eglises d'establiir & disposer certain ordre entre eux pour l'entretènement du corps de l'Eglise: qu'ils se doyent toutesfois bien garder de decliner de ce que Christ nostre seul Maistre nous a ordonné. Et pourtant nous reiectons, toutes inuention's humaines, & toutes loix qu'on vouldroit introduire pour seruir Dieu, & par icelles lier & estreindre les consciences en quelque sorte que ce soit. Nous receuons donc seulement ce qui est propre pour garder & nourrir concorde & vnion, & entretenir tout en l'obeissance de Dieu: à quoy est requise l'excommunication efaicte selon la parole de Dieu avec ce qui en depend.

Nous

D E F O Y .

X X X I I I .

Nous croyons que nostre bñ Dieu ayant esgard à nostre rudesse & infirmité, nous a ordonné des Sacremens pour secler en nous les promesses, & nous estre gages de la bonne volonté & graces de Dieu enuers nous, & aussi pour nourrir & soustènr nostre foy: lesquels il a adioustéz à la parole de l'Euangile pour mieueu representèr à nos sens exterieurs, tant ce qu'il nous donne à entendre par la parole, que ce qu'il fait interieurement en nos cœurs, en ratifiant en nous le salut qu'il nous communique. Car ce sont Symboles & signes visibles de la chose interieure & inuisible, moyennant lesquels Dieu besoigne en nous par la vertu du saint Esprit. Les signes donc ne sont pas vains & vuydes, pour nous tromper & deceuoir: car ils ont Iesus Christ pour leur verité, sans lequel ils ne seroyent rien. D'auantage nous nous contentons du nombre de Sacremens que Christ nostre Maistre nous a ordonné: lesquels ne sont que deux seulement, assauoir le Sacrement du Bapteisme & de la sainte Cene de Iesus Christ.

X X X I I I I .

Nous croyons & confessons que Iesus Christ, qui est la fin de la Loy, par son sang respandu a mis fin à toute autre effusion de sang qu'on pourroit ou vouldroit faire pour propiciation ou satisfaction

C. i.

a Rom. 4. 11
Gen. 9. 11. &
17. 11

b Col. 1. 10
1. Cor. 5. 7

c Mat. 26. 26
& 28. 18

a Rom. 14

d 1. Cor. 3.
9
2. Cor. 5. 10
A& 16. 17
e 11a. 61. 1
Eph. 1. 22
Col. 1. 18

f 1. The. 10
22
1. Tim. 5. 7
Heb. 13. 17

a Col. 2. 6. 7
b 1. Cor. 7.
23
Mal. 15. 9
11. 1. 9. 13
Gal. 5. 1
Rom. 16. 17
18

c Mat. 18. 17
1. Cor. 5. 5
1. Tim. 1. 20

CONFESSION

des pechez: & ayant aboli la circoncision, qui se faisoit par sang, a ordonné au lieu d'icelle le Sacrement du Baptesme, par lequel nous sommes receus en l'Eglise de Dieu, & separez de tous autres peuples & de toutes religions estranges, pour estre entierement dediez à lui, portans sa marque & son enseigne: & nous sert de tesmoignage qu'il nous fera Dieu à ia mais, nous étant Peré propice. Il a donc commandé de baptizer tous ceux qui sont siens, au nom du Pere, & du Fils & du saint Esprit, e avec eau pure: nous signifiant par cela que comme l'eau lave les ordures du corps quand elle est espandue sur nous, laquelle aüssi est veue sur le corps du baptizé; & l'arrouise: ainsi le sang de Christ par le saint Esprit fait le mesme interieurement en l'ame, l'arroufant & nettoyant de ses pechez, & nous regenerat d'ensans dire en enfans de Dieu: Non pas que l'eau materielle face cela, mais c'est l'arrousemēt du precieux sang du Fils de Dieu; lequel est nostre mer rouge, par laquelle il nous faut passer pour sortir hors de la tyrannie de Pharaon qui est le diable, & entrer en la spirituelle terre de Canaan. Par ainsi les Ministres nous baillent de leur part le Sacrement & ce qui est visible: mais nostre Seigneur done ce qui est signifié par le Sacrement, à sauoir les dons & graces inuisibles, lauuant, purgeant, & nettoyant

b Col. 2. 11
c Pier. 3. 21
d Cor. 10. 2

e Matt. 28. 19

f Cor. 6. 11
g Tit. 3. 5
h Hebr. 9. 14
i Jean 1. 7
k Apoc. 1. 6
l Jean 19. 30

m Matt. 3. 15
n Cor. 3. 7
o Rom. 6. 3

DE FOY.

ant nos ames de toutes ordures & inquittez, & renouvelant nos cœurs, & les remplissant de toute consolation, nous donnant vraye asseurance de sa bonté paternelle, nous veüant le nouuel homme, & despoüillant le vieil avec tous ses faicts. Pour ceste cause nous croyons que qui conque pretend paruenir à la vie eternelle, doit estre vne fois baptizé d'vn seul Baptesme i sans iamais le reiterer: car au si nous ne pouuons naistre deux fois. Et toutesfois ce Baptesme ne profite pas seulement quand l'eau est sur nous, mais que nous la receuons, mais profite tout le temps de nostre vie. Sur ceci nous detectons l'erreur des Anabaptistes, qui ne se contentent pas d'vn seul Baptesme vne fois receu, & outre plus condamnent le Baptesme des petis enfans des fideles, lesquels nous croyons deuoir estre baptizez, & marquez du signe de l'alliance, i comme les petis enfans estoient circoncis en Israel sur les mesmes promesses qui sont faites à nos enfans. Et aüssi à la verité, Christ n'a point moins espandu son sang pour lauer les petis enfans des fideles, qu'il a fait pour les grands: Et pourtant douent-ils recevoir le signe & le Sacrement de ce que Christ a fait pour eux: comme en la Loy le Seigneur commandoit qu'on leur comuniquast le Sacrement de la mort & passion de Christ, quand ils estoient nouveau-nez en of-

g Eph. 5. 26
h Act. 22. 16
i Pier. 3. 21
k Gal. 3. 27
l Cor. 12. 13

m Eph. 4. 12
n Matt. 28. 19
o Eph. 4. 5
p Heb. 6. 1. 2
q Act. 8. 16
r Act. 1. 38

s Matt. 19. 14
t Cor. 7. 14
u Gen. 17. 11
v Col. 2. 12

CONFESSION

frant pour eux vn aigneau, qui estoit le Sacrement de Iesus Christ. ^o Er d'auantage ce que faisoit la Circocision au peuple Iudaique, le Baptesme fair le mesme enuers nos enfans, C'est la cause pourquoy sainct Paul appelle le Baptesme, la circocision de Christ. ^p

XXXV.

Nous croyons & confessons que nostre sauueur Iesus Christ a ordonné & institué le Sacrement de la saincte Cene a pour nourrir & substantier ceux qu'il a desia regenez & entez en sa famille, qui est son Eglise. Or ceux qui sont regenez ont en eux deux vies: ^b L'vne charnelle & temporelle, laquelle ils ont apportée des leur premiere natiuité, & est commune à tous: l'autre est spirituelle & celeste, laquelle leur est donnée en la seconde natiuité qui se fait par la parole de l'Euangile ^c en la communion du corps de Christ, & ceste vie n'est commune si non aux eleus de Dieu. Ainsi Dieu nous a ordonné pour l'entretienement de la vie charnelle & terrestre vn pain terrestre & materiel, qui est propre à cela, lequel pain est commun à tous comme aussi est la vie: mais pour entretenir là vie spirituelle & celeste, laquelle est aux fideles, il leur a enuoyé vn Pain vif qui est descé du du ciel, à sauoir Iesus Christ, ^e lequel nourrit & entretient la vie spirituelle des fideles, estant mangé, c'est à dire applicqué

DE FOY.

pliqué & receu par foy en l'esprit. ^f Pour nous figurer ce Pain spirituel & celeste, Christa ordonné vn pain terrestre & visible qui est Sacrement de son corps, & le vin pour Sacrement de son sang, s pour nous testifier qu'aussi veritablement que nous prenôs & tenons le Sacremēt en nos mains, & le mâgeôs en nos bouches, dont puis apres nostre vie est substantee. Aussi vraiment par foy ^h (qui est la main & la bouche de nostre ame) nous receuons le vray corps & le vray sang de Christ, nostre seul Sauueur, en nos ames, pour nostre vie spirituelle. Or c'est vne chose assuree que Iesus Christ ne nous a pas recommandé ses Sacremens pour neant. Partant il fait en nous tout ce qu'il nous represente par ces signes sacrez: combi que la maniere outrepasse nos entendemens, & nous soit incomprehensible, comme l'operation de l'Esprit de Dieu est secrette & incomprehensible: Ce temps péciant nous ne faillons pas en disant que ce qui est mangé est le propre & naturel corps de Christ, ⁱ & son propre sang qui est veu, mais la maniere par laquelle nous le mâgeons n'est pas la bouche, ains l'esprit par la foy. Par ainsi Iesus Christ demeure tousiours assis à la dextre de Dieu son Pere és cieus, & ne laisse pas pour cela de se cômuniquer à nous par la foy. Ce banquet est vne table spirituelle, en laquelle

CONFESSION.

le Christ se communique à nous avec tous
 ses biens, ¹ & nous fait iouir en icelle,
 1. Cor. 10. tant de lui-mesme que du merite de sa
 2 & 3. & 4 mort & pafsion, nourrifsant, fortifiant, &
 m Rom. 8. confortat nostre poure ame desolee par le
 22 manger de sa chair, ^m & la soulageant &
 recreant par le bruuage de son sang. Ou-
 tre plus, iacoit que les Sacremens soyent
 coioincts à la chose signifiée, ils ne sont
 pas toutesfois receus de tous avec ces
 deux choses. Le meschant prend bien le
 n 1. Cor. 11. Sacrement à sa condamnation : n mais il
 29 ne reçoit pas la verité du Sacrement,
 2. Cor. 6. 15 comme Iudas, & Simon le Magicien re-
 29 ceuoient bien tous deux le Sacrement
 1. Cor. 3. 74 mais non pas Christ qui est signifié par
 icelui : ce qui est seulement communi-
 qué aux fideles. Finalement nous rece-
 vons le saint Sacrement en l'assemblee
 du peuple de Dieu avec humilité & re-
 uerence, o en faisant entre nous vne sain-
 & 20. 7 te memoire de la mort de Christ nostre
 Sauueur avec actions de graces, & y fai-
 sons confession de nostre foy & religiõ
 Chrestienne. Parquoy nul ne se doit pre-
 senter qu'il ne se soit bien esproué soy-
 mesme, p de peur qu'en mangeant de ce
 p 2. Cor. 11. pain & beuuat de ceste coupe, il ne man-
 29 ge & boyne son iugement. Brief, nous
 sommes par l'vsage de ce saint Sacre-
 ment esmeus à vne ardente amour en-
 uers Dieu & nos prochains En quoy nous
 1. ciections toutes les brouilleries & inuen-
 sion^s

DE FOY.

tions damnables, que les hommes ont ad-
 ioustees & meslees aux Sacremens, com-
 me profanatiõs d'iceux : & disons qu'on
 se doit contenter de l'ordre que Christ
 & ses Apostres nous en ont enseigné, &
 parler comme ils en ont parlé.

XXXVI.

Nous croyons que nostre bon Dieu à
 cause de la deprauiõ du genre humain
 a ordonné des Rois Princes & Magi-
 strats, a voulant que le monde soit gou-
 uerné par loix & polices, afin que le des-
 bordement des hommes soit reprimé, &
 que tout se conduise par bon ordre entre
 les hõmes. Pour ceste fin il a mis le glai-
 ue es mains du Magistrat pour punir les
 meschans & maintenir les gens de bien.
 Et non seulement leur office est de pren-
 dre garde & veiller sur la police, ains
 aussi de maintenir le sacré Ministère pour
 oster & ruiner toute idolatrie & faux
 seruire de Dieu, pour destruire le roy-
 aume de l'Antechrist, & auancer le Roy-
 aume de Iesus Christ, faire prescher la
 parole de l'Euangile par tout, à fin que
 Dieu soit honoré & serui d'vn chacun,
 comme il le requiert par sa parole. D'a-
 uantage, vn chacun de quelque qualité,
 condition ou estat qu'il soit doit estre
 subiect aux Magistrats, & payer les tri-
 buts, & les auoir en honneur & reueren-
 ce & leur obeir en toutes choses qui ne
 sont point contreuenantes à la parole

C.iii.

a Exod. 18.
 Rom. 13. 1
 Prok. 8. 15
 1. Cor. 12. 1
 Psal. 82. 2 &
 Deu. 1. 16. &
 16. 19 & 17
 16
 1. Cor. 11. 22
 Dan. 2. 31. &
 17 & 5-18
 1. Isa. 49. 2
 1. Rois 15. 12
 1. Rois 23
 Tit. 2. 1
 Rom 13. 1
 d Matt. 17.
 24

de Dieu, e prians pour eux en leurs oraisons, f afin que le Seigneur les vueille diriger en toutes leurs voyes, & que nous menions vie paisible & tranquille en toute pieté & honnesteté. Et sur ceci nous detestons les Anabaptistes, & autres mutins, & en general tous ceux qui veulent rejeter les Superioritez & Magistrats g & renuerser la Iustice, mettans communautairez de biens, & confondans l'honnesteté que Dieu a mis entre les hommes. h

XXXVII.

Finaleme[n]t nous croyons selon la parole de Dieu, que quand le temps ordonné du Seigneur sera venu (lequel est incongneu à toutes creatures) a & le nombre des eleus sera accompli, nostre Seigneur Iesus Christ viendra du ciel corporellement & visiblement, comme il y est monté, b avec grande gloire & maicisté, pour se declarer estre le Iuge des viuans & des morts: c mettant en feu & en flambe ce vieil monde pour le purger. Et lors comparoistront personnellement deuant ce grand Iuge toutes creatures, tant hommes que femmes & enfans, qui auront esté depuis le commencement du monde, iusques à la fin, y estant adiournez par la voix a des Archangez, & par le son de la trompette diuine. Car tous ceux qui auront parauant esté morts ressuscciteront de la terre, l'esprit

l'esprit ioinct & vni avec son propre corps, auquel il a velcu: & quant à ceux qui suruiuror[ont] lors, il ne mourr[ont] point, cōme les autres. mais feront changez & muez en vn clin d'oeil de corruption en incorruption. e Adonc seront les liures ouuers (c'est à dire les consciences) & seront iugez les morts selon les choses que ils auront faictes en ce mode, soit bien, soit mal: f Voire les hommes rendront conre de toutes paroles oiseuses que ils auront parlé, g lesquelles le monde n'estime que ieux & passe-temps: & lors les cachettes & les hypocries des hommes seront descouuertes publiquement h deuant tous. Et pourtant à bon droit i souenance: de ce iugement est horrible & espouuantable aux iniques & meschans, & fort desirable & de grande consolation aux bons & eleus, i d'autant que lors sera accomplie leur redemption totale, & recourront là les fruits des labeurs & trauaux, qu'ils auront souffenus: k leur innocence sera apertement cognue de tous, & veront la vengeance horrible que Dieu fera des meschans, l qui les auront tyrannizez, affligez, & tourmentez en ce monde. Lesquels seror[ont] conuaincus par le propre tesmoignage de leurs consciences, & seront rendus immortels de telle façon que ce sera pour estre tourmentez au feu eternel, m qui est préparé au diable & à ses Anges, n Et au

a Mat. 25. 13
 1. The. 5. 1.
 & 2
 Mar. 24. 36
 Apoc. 6. 11
 Act. 1. 31
 2. Pier. 3. 10
 b Mat. 24.
 30 & 25. 31
 Jude 15
 c 1. Pier. 4
 9
 3. Tim. 4. 1
 d 1. The. 4
 16

e 1. Cor. 15.
 f Matt. 23.
 33
 g Rom. 2. 5
 h Heb. 6. 3 &
 9
 i 1. Jean. 4.
 17
 k Apoc. 14. 7
 l 2. The. 1.
 5
 m Luc 14. 14
 n Sap. 5
 Dan. 7. 26
 o Apoc. 11. 8
 p 2. Pier. 2. 9
 q Mat. 25. 41

C O N F E S S I O N

contraire les fideles & eleus seront couronnez de gloire & d'honneur: le Fils de Dieu confessera leur nom deuant Dieu son Pere, & ses saints Anges eleus: toutes larmes seront effuyees de leurs yeux, leur cause à present condamnée par les Iuges & Magistrats comme heretique & meschante, sera cogneue estre la cause du Fils de Dieu. Et pour recompense gratuite le Seigneur leur fera possedervne gloire telle que jamais cœur d'hôme ne pourroit penser. Pour ce nous attendons ce grand iour avec vn grand desir, pour iouir à plein des promesses de Dieu en Iesus Christ nostre Seigneur.

F I N.

